

Don de 100 livres offertes par le citoyen Gaucher pour les frais de la guerre, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 100 livres offertes par le citoyen Gaucher pour les frais de la guerre, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 96;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35617_t2_0096_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

rédiger, ceux-ci dressent un procès-verbal en cette forme :

« L'an ... de la République, le ... du mois ..., dix heures du matin, s'est présenté devant nous, maire et officiers municipaux, ou membres du comité de surveillance de la commune de ... Pierre, laboureur, demeurant à ..., lequel nous a requis de recevoir la dénonciation qu'il vient nous faire des faits ci-après détaillés, à quoi nous avons procédé, d'après ses déclarations, ainsi qu'il suit :
Tous lesquels faits il a affirmé être tels qu'il les a déclarés, et a signé avec nous au bas de chaque page du présent acte.

Cédule pour appeler les témoins

« Nous, maire et officiers municipaux, ou membres du comité de surveillance de la commune de ..., mandons et ordonnons à tous huissiers, gendarmes et gardes nationaux d'assigner Charles ..., Paul ..., Antoine ..., etc., témoins indiqués par ..., et tous autres qui pourroient être indiqués par la suite, à comparoître en personne pardevant nous le heure, pour faire leurs déclarations sur les faits et circonstances contenus en la dénonciation faite par Pierre ...

« A le Signé,

Assignment en vertu de la cédule ci-dessus

« L'an ... de la République, le ... en vertu de la cédule délivrée par ... le ... je ... huissier ... ou gendarme ... ou garde national de ... ai assigné Charles, laboureur, demeurant à ..., à comparoître le ..., heure, par-devant les citoyens maire et officiers municipaux ou membres du comité de surveillance de ... à l'effet de faire sa déclaration sur les faits contenus en la dénonciation mentionnée en ladite cédule; lui déclarant que, faute de comparoître sur la présente assignation, il y sera contraint par les voies indiquées par la loi; et pour qu'il n'en prétexte cause d'ignorance, je lui ai laissé copie, tant de ladite cédule que du présent acte.

Procès-verbal des déclarations des témoins

« L'an ... de la République, le ... par-devant nous maire et officiers municipaux ou membres du comité de surveillance de ..., sont comparus tels et tels témoins amenés par ... ou appelés en vertu de la cédule délivrée par nous, le ... à l'effet de déclarer les faits et circonstances qui sont à leur connoissance, au sujet du délit mentionné dans la dénonciation faite par Pierre ..., lesquels témoins ci-dessus nommés ont fait leurs déclarations ainsi qu'il suit :

« Charles, laboureur, demeurant à ... âgé de ... a dit n'être parent ni allié des dénonciateurs ni du prévenu, et a déclaré que le ... heure ... il a vu, etc., et a signé sa déclaration ou déclaré ne savoir signer.

Mandat d'amener

« Nous, maire et officiers municipaux, ou membres du comité de surveillance de ... district de ... département de ... mandons et ordonnons à tous exécuteurs de mandemens de justice, d'amener par-devant nous, en se conformant à la loi, Claude ... demeurant à ... rue ... âgé d'environ ... taille de ... cheveux ..., pour être entendu sur les inculpations dont il est prévenu.

« Requérons tous dépositaires de la force publique, de prêter main-forte, en cas de nécessité, pour l'exécution du présent mandat.

« A ... le ... l'an ... de la République. (*Signatures et sceau*).

Procès-verbal dressé par le porteur d'un mandat d'amener.

« L'an ... de la République, le ..., je ... soussigné, en vertu du mandat d'amener, délivré par ... le ... signé d'eux et scellé me suis transporté au domicile de Claude ... demeurant à ... auquel, parlant à sa personne, j'ai notifié le mandat d'amener dont j'étois porteur, le requérant de me déclarer s'il entend y obéir, et se rendre pardevant lesdits ... à quoi il m'a répondu être prêt à obéir à l'instant. En conséquence, j'ai conduit ledit Claude pardevant... pour y être entendu, et être statué à son égard ce qu'il appartiendra; et j'ai de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal.

« (*Si l'inculpé refuse d'obéir, le porteur du mandat d'amener doit rédiger ainsi son procès-verbal*). Lequel m'a répondu qu'il ne vouloit point obéir audit mandat d'amener; je lui ai vainement représenté que sa résistance injuste ne pouvoit le dispenser d'obéir à la loi, et m'obligeroit à user des moyens de force que j'étois autorisé à employer. Le dit Claude s'est obstiné à refuser d'obéir au mandat. En conséquence, je l'ai saisi au corps, étant assisté de ... et j'ai conduit ledit ... pardevant, etc.

Mandat d'arrêt

« Nous, maire et officiers municipaux, ou membres du comité de surveillance de ..., district de ..., département de ..., mandons et ordonnons à tous exécuteurs de mandemens de justice de conduire en la maison d'arrêt du district de ... Claude ..., demeurant à ..., prévenu de ... Mandons au gardien de ladite maison d'arrêt de le recevoir: le tout en se conformant à la loi Requérons tous dépositaires de la force publique, auxquels le présent mandat sera notifié, de prêter main-forte pour son exécution, en cas de nécessité. (*Date, signatures, sceau.*) »

50

Le citoyen Philippe Gaucher, chef de légion du district de Langres, et membre du comité de surveillance de sa section, envoie à la Convention la somme de cent livres, qu'il a promis de donner chaque année, pour les frais de la guerre, tant qu'elle durera.(1)

Mention honorable, insertion au bulletin.(2)

51

La commune de Villabé (3), qui a déjà déposé dans le sein de la Convention les dépouilles du fanatisme, lui offre, pour les défenseurs de la patrie, 57 chemises, 30 paires de souliers, 1 drap, 1 sac de coutil, 12 livres de charpie, et

(1) P.V., XXIX, 55 et 105. Reçu signé Ducroisi (C 288, pl. 871, p. 36).

(2) B^{is}, 19 niv. (suppl.).

(3) Seine-et-Oise.